

# CODE DE CONDUITE DU REPAOC

## Préambule

Se référant aux 8 principes d'Istanbul sur l'efficacité du développement dans lesquels, « *les OSC s'engagent à mener des actions proactives afin d'améliorer et d'être totalement responsables de leurs pratiques de développement* », le Réseau des Plates-formes d'ONG d'Afrique de l'Ouest (REPAOC) et ses membres ont décidé de mettre en place le présent code de bonne conduite.

Considérant que ce code de bonne conduite est adopté pour servir de guide au REPAOC  
Considérant qu'un code de bonne conduite uniforme, consciencieusement respecté et appliqué, aidera à développer les valeurs de solidarité, de démocratie et d'équité au sein du REPAOC ;

Considérant que les membres et membres associés du REPAOC doivent être en conformité avec les statuts et règlement intérieur ;

Considérant que l'inobservation des règles de ce code de bonne conduite peut entraîner des sanctions y compris la radiation, conformément au règlement intérieur du REPAOC.

les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à respecter le présent code de bonne conduite.

## A. Les principes généraux

Le REPAOC, les membres et membres associés du REPAOC s'engagent sur les 6 principes suivants :

### 1. Le Respect des principes du droit humain

- 1.1 Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à respecter et à promouvoir les droits humains et la dignité de toute personne comme exprimés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.
- 1.2 Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à respecter les lois nationales et les traités internationaux en matière de droits humains, de protection de l'écosystème, du développement durable et des biens publics.
- 1.3 Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à lutter contre les inégalités sociales et toute forme de discriminations.
- 1.4 Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à respecter et à promouvoir les droits des femmes.
- 1.5 Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à protéger les personnes vulnérables et marginalisées (peuples autochtones, minorités sociales, personnes avec handicap et vivant avec VIH Sida...).
- 1.6 Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à respecter le principe de non-violence.

### 2. La promotion de la bonne Gouvernance

- 2.1 Les organes de base tels que l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration doivent être fonctionnels.
- 2.2 Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer et respecter des textes de base qui régissent le fonctionnement et l'administration de leur organisation (statuts et règlement intérieurs).



2.3 Les membres et membres associés du REPAOC doivent respecter l'alternance démocratique des responsables des organes (élections démocratiques et respect des durées des mandats).

2.4 Les membres et membres associés du REPAOC doivent prévenir et gérer les conflits d'intérêt.

2.5 Les membres et membres associés du REPAOC doivent promouvoir la présence des femmes dans les instances de décision.

2.6 Les membres et membres associés du REPAOC doivent respecter leur mandat, et s'assurer que les activités s'inscrivent dans les axes stratégiques de leur organisation.

2.7 Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à n'exercer aucune activité de nature à concurrencer le mandat du réseau et à préserver l'intérêt supérieur du réseau. De même, le REPAOC s'engage à empiéter sur le mandat de ses membres et membres associés.

### **3. L'opérationnalité**

3.1 Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer d'un organe exécutif fonctionnel.

3.2 Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer d'un plan d'action annuel ou pluriannuel.

3.3 Les membres et membres associés du REPAOC doivent avoir une relation dynamique avec leurs propres membres, les appuyer et défendre leurs intérêts.

3.4 Les membres et les membres associés doivent participer de manière efficace aux activités du REPAOC et jouer le rôle de relais nationaux du réseau régional.

3.5 Les membres et membres associés du REPAOC doivent collaborer et coordonner leurs interventions avec les autres acteurs (OSC, bailleurs, secteur privé...).

3.6 Les membres et membres associés du REPAOC doivent avoir des interactions avec les pouvoirs publics.

### **4. La représentativité**

4.1 Les membres et les membres associés du REPAOC doivent être représentatifs des ONGs et/ou associations dans leurs pays respectifs.

4.2 Les membres et les membres associés doivent être représentatifs de l'espace géographique du territoire national.

4.3 Les membres et les membres associés doivent être représentatifs de la diversité des thématiques développées par les ONGs.

### **5. La redevabilité et la transparence**

5.1 Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer d'un processus de prise de décision démocratique, transparent et assorti d'un compte rendu transmis à qui de droit.

5.2 Les membres et membres associés du REPAOC doivent fournir et publier des rapports annuels narratifs et financiers.

5.3 Les membres et membres associés du REPAOC doivent publier toute information pertinente qui renseigne sur la vie de l'organisation (les activités en cours, liste des membres, documents et guides élaborés, statuts, etc.).

5.4 Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer de mécanismes de vérification des comptes (commissaires aux comptes, audits, etc...)



5.5 Les fonds alloués au aux membres doivent rendre compte aux donateurs

REPAOC, à ses membres et membres associés être gérés dans la transparence de manière à

## **6. La neutralité partisane et l'indépendance**

- 6.1. Les membres et membres associés du REPAOC doivent s'abstenir de toute prise de position partisane (progouvernementale ou pro opposition) et n'entreront en accord de partenariat avec un gouvernement que si les objectifs poursuivis ne compromettent pas leur indépendance.
- 6.2. Les membres et membres associés du REPAOC ne doivent pas s'aligner sur les partis politiques ou endosser leurs idéologies.
- 6.3. Les membres et membres associés du REPAOC ne doivent pas engager des déclarations suggérant une influence partisane, religieuse ou tribale.
- 6.4. Les membres et membres associés du REPAOC doivent être indépendants vis-à-vis des bailleurs de fonds, du secteur privé et de tout groupe d'intérêt.
- 6.5. Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à n'accepter aucun financement qui irait à l'encontre des valeurs et objectifs prônés par le réseau et entravant leur indépendance.

## B. Modalités d'application

---

### 1. Portée et objet

Le présent Code de bonne conduite s'applique aux membres et membres associés du REPAOC en accord avec les dispositions des Statuts et Règlement intérieur du Réseau. Les modalités d'application visent à:

- ✓ Rendre opérationnelle l'application du Code de bonne conduite en établissant les exigences pour Les membres et membres associés du REPAOC, en vue d'assurer le respect des principes de **droits humains, de promotion de la bonne Gouvernance, d'opérationnalité, de représentativité, de redevabilité, de transparence, de neutralité partisane et d'indépendance** devant guider toutes leurs actions.
- ✓ Mettre en place un moyen de contrôle interne et des mécanismes pour s'assurer que Les membres et membres associés du REPAOC agissent conformément aux principes sus cités.

### 2. Le mécanisme d'évaluation

→ Une auto évaluation régulière

Sur la base des critères annexés à ce présent code, les membres sont encouragés à faire annuellement des auto-évaluations afin de mesurer leur niveau de conformité aux principes et aux valeurs arrêtés d'un commun accord.

Les résultats obtenus par les membres doivent être partagés avec le REPAOC qui pourra envisager dans la mesure du possible quelques actions d'accompagnement post-évaluation.

→ Une évaluation par le REPAOC

Au-delà de l'auto-évaluation, le Comité d'éthique du REPAOC peut être amené à engager une évaluation pour l'un de ses membres dans les circonstances ci-après :

- Une infraction constatée par le REPAOC ou par l'un de ses membres visant un autre membre ;

A la suite d'une évaluation, le Comité d'éthique du REPAOC envisage un certain nombre de mesures.

### 3. Mesures à prendre

Selon les cas constatés, 2 solutions sont envisageables : l'accompagnement et les sanctions

→ *Le mécanisme d'accompagnement*

Le Comité d'éthique du REPAOC prend acte des résultats des auto-évaluations et/ou des évaluations externes, travaille avec les membres concernés et met en place des dispositions d'accompagnement adéquates.

Dans ce contexte, le Comité peut faire des recommandations ou des propositions d'activités de renforcement pour l'ensemble des aspects connexes du Code de bonne conduite, qu'il considère ne pas être pris en considération.

→ *Le mécanisme de sanction*

3 types de sanction :

- **Avertissement et rappel à l'ordre,**

Le Comité d'éthique du REPAOC établit un dialogue global avec le membre ou membre associé et analyser les raisons qu'il évoque. À la suite de ce dialogue, le Comité peut faire des recommandations.

- **Suspension temporaire,**

En cas de difficultés dans le dialogue, de la non application des recommandations ou de récurrence, Le Comité d'éthique du REPAOC peut rendre publiques les recommandations émises au membre ou membre associé fautif. Et ne lève la suspension qu'en cas d'application des recommandations.

- **Radiation du réseau.**

Dans le cas extrême d'un mépris pour les recommandations visant à réparer la violation du Code de bonne conduite ou dans la cas d'une violation importante du code de bonne conduite, Le Comité d'éthique du REPAOC peut proposer et décider de la radiation. Toutefois, la décision de radiation doit être ratifiée par l'Assemblée Générale comme requis par les Statuts et Règlement intérieur du Réseau.

## Annexe

### Critères d'évaluation

#### A. Questions relatives à la promotion de la bonne Gouvernance

**A.1** Les organes de base tels que l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration doivent être fonctionnels.

- La tenue des réunions de l'AG

<b>Les AG ne sont pas tenues</b>	<b>Les AG sont tenues mais ne respectent pas le calendrier des statuts</b>	<b>Les AG sont tenues conformément au statut mais les décisions sont appliquées partiellement</b>	<b>Les AG sont tenues tous les ans et les décisions sont bien appliquées</b>
<b>0 points</b>	2 points	3 points	5 points

- tenue des réunions du CA

<b>Les réunions du CA ne sont pas tenues</b>	<b>Les réunions du CA sont tenues mais ne respectent pas le calendrier</b>	<b>Les réunions du CA sont tenues et les décisions sont appliquées partiellement</b>	<b>Les réunions du CA sont tenues et les décisions sont appliquées</b>
<b>0 points</b>	2 points	3 points	5 points

**A.2** Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer et respecter des textes de base qui régissent le fonctionnement et l'administration de leur organisation (statuts et règlement intérieur).

<b>Il n'existe pas de statuts, ni de règlement intérieur</b>	<b>Il existe les statuts et pas de règlement intérieur</b>	<b>Les statuts et règlement intérieurs existent mais les dispositions sont partiellement appliquées</b>	<b>Les statuts et règlement intérieurs existent et les dispositions sont appliquées</b>
<b>0 point</b>	2 points	3 points	5 points

**A.3** Les membres et membres associés du REPAOC doivent respecter l'alternance démocratique des responsables des organes

<b>Les responsables n'ont pas été élus démocratiquement et ne respectent pas la durée de leur mandat</b>	<b>Les responsables n'ont pas été élus démocratiquement mais respectent la durée de leur mandat</b>	<b>Les responsables ont été élus démocratiquement mais ne respectent pas la durée de leur mandat</b>	<b>Les responsables ont été élus démocratiquement et respectent la durée de leur mandat</b>
--	---	--	---

<b>0 point</b>	2 points	2 points	6 points
----------------	----------	----------	----------

**A.4** Les membres et membres associés du REPAOC doivent prévenir et gérer les conflits d'intérêt.

<b>Il n'existe pas de mécanisme de prévention des conflits</b>	<b>Il existe un mécanisme mais il n'est pas formalisé dans un document</b>	<b>Il existe un mécanisme formalisé mais il n'a jamais été utilisé</b>	<b>Il existe un mécanisme formalisé et il est régulièrement utilisé si besoin</b>
<b>0 point</b>	2 points	3 points	5 points

**A.5** Les membres et membres associés du REPAOC doivent promouvoir la présence des femmes dans les instances de décision.

<b>Aucune femme n'est présente dans les instances de décisions</b>	<b>Le pourcentage de femmes est compris entre 1 et moins de 15</b>	<b>Le pourcentage de femmes est compris entre 15 et moins de 30</b>	<b>Plus de 30% de femmes mais pas de politique de promotion des femmes</b>	<b>Plus de 30% et avec une politique de promotion des femmes</b>
<b>0 point</b>	1point	2 points	4points	5points

**A.6** Les membres et membres associés du REPAOC doivent respecter leur mandat, et s'assurer que les activités s'inscrivent dans les axes stratégiques de leur organisation.

**A.7** Les membres et membres associés du REPAOC s'engagent à n'exercer aucune activité de nature à concurrencer le mandat du réseau et à préserver l'intérêt supérieur du réseau. De même, le REPAOC s'engage à empiéter sur le mandat de ses membres et membres associés.

<b>le mandat de l'organisation n'est respecté et les activités ne s'inscrivent pas dans les axes stratégiques et concurrencent le mandat des autres membres</b>	<b>le mandat de l'organisation est respecté et les activités menées s'inscrivent en partie dans les axes stratégiques et concurrencent le mandat des autres membres</b>	<b>le mandat de l'organisation n'est respecté mais les activités menées s'inscrivent dans les axes stratégiques et ne concurrencent pas le mandat des autres membres</b>	<b>le mandat de l'organisation est respecté et les activités menées s'inscrivent dans les axes stratégiques et concurrencent pas le mandat des autres membres</b>	<b>le mandat de l'organisation est respecté et les activités menées s'inscrivent dans les axes stratégiques et ne concurrencent pas le mandat des autres membres</b>
<b>0 point</b>	1point	2 points	2points	5points

**B. Question relative à l'opérationnalité**

**B.1** Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer d'un organe exécutif fonctionnel

<b>Votre organisation ne dispose pas d'un secrétariat/coordination</b>	<b>Votre organisation dispose secrétariat/ coordination fonctionnel mais moins de 2 personnes</b>	<b>Votre organisation dispose d'un secrétariat/coordination fonctionnel avec plus de 2 personnes</b>
<b>0 point</b>	<b>3points</b>	<b>5points</b>

**B.2** Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer d'un plan d'action annuel ou pluriannuel.

<b>Votre organisation ne dispose pas d'un plan d'action</b>	<b>Votre organisation dispose d'un plan d'action mais il n'est pas mis à jour</b>	<b>Votre organisation dispose d'un plan d'action mis à jour mais appliqué partiellement</b>	<b>Votre organisation ne dispose d'un plan d'action mis à jour et appliqué</b>
<b>0 point</b>	<b>1point</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>

**B.3** Les membres et membres associés du REPAOC doivent avoir une relation dynamique avec leurs membres, les appuyer et défendre leurs intérêts.

<b>Votre organisation n'a aucune relation avec ses membres</b>	<b>Votre organisation à une bonne interaction avec ses membres mais ne les appuie pas et ne défend pas leurs intérêts</b>	<b>Votre organisation à une bonne interaction avec ses membres, les appuie et défend leurs intérêts</b>
<b>0 points</b>	<b>2 points</b>	<b>5 points</b>

**B.4** Les membres et les membres associés doivent participer de manière efficace aux activités du REPAOC et jouer le rôle de relais nationaux du réseau régional.

<b>Votre organisation ne participe pas aux activités du réseau et ne répond pas aux mails</b>	<b>Votre organisation répond aux mails et participe faiblement aux activités du réseau</b>	<b>Votre organisation répond à tous les mails, participe efficacement aux activités du réseau et assure la visibilité du réseau au plan national</b>
<b>0 point</b>	<b>3points</b>	<b>5 points</b>

**B.5** Les membres et membres associés du REPAOC doivent collaborer et coordonner leurs interventions avec les autres acteurs (OSC, bailleurs, secteur privé...).

<b>Votre organisation n'a pas de relation et ne collabore pas avec les autres acteurs du développement</b>	<b>Votre organisation collabore faiblement avec les autres acteurs du développement</b>	<b>Vos activités rentrent dans une politique coordonnée de développement et vous développez des synergies avec les autres acteurs</b>
<b>0 point</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>



**B.6** Les membres et membres interactions avec les pouvoirs

associés du REPAOC doivent avoir des publics et les autorités locales.

<b>Votre organisation n'a aucune interaction avec les pouvoirs publics et les autorités locales</b>	<b>Votre organisation a une faible interaction avec pouvoirs publics et les autorités locales sur les sujets d'intérêt commun</b>	<b>Votre organisation participe au cadre de dialogues avec les pouvoirs publics et les autorités locales sur les sujets d'intérêt commun</b>	<b>Votre organisation participe activement au cadre de dialogues avec les pouvoirs publics et les autorités locales sur les sujets d'intérêt commun</b>
<b>0 points</b>	<b>2 points</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>

### C. Questions relatives à la représentativité

**C.1** Les membres doivent être représentatifs des ONGs et/ou associations dans leurs pays respectifs.

<b>Votre organisation est constituée d'un faible nombre d'ONG/et ou d'association (relativement au potentiel)</b>	<b>Votre organisation est constituée d'un nombre moyens d'ONG/et ou d'association (relativement au potentiel)</b>	<b>Votre organisation est constituée d'un nombre important d'ONG/et ou d'association (relativement au potentiel)</b>
<b>2 points</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>

**C.2** Les membres et membres associés du REPAOC doivent être représentatifs de l'espace géographique du territoire national.

<b>Votre organisation couvre moins de la moitié des régions/provinces de votre pays</b>	<b>Votre organisation couvre plus de la moitié régions/provinces du pays mais pas présente sur tout le territoire national</b>	<b>Votre organisation est présente dans toutes les régions/provinces du pays</b>
<b>2 points</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>

**C.3** Les membres et membres associés du REPAOC doivent être représentatifs de la diversité des thématiques développées par les ONGs.

<b>Vos membres ne sont pas représentatifs de la diversité des thématiques développées par les ONGs et exercent dans un seul domaine</b>	<b>Vos membres sont faiblement représentatifs de la diversité des thématiques développées par les ONGs.</b>	<b>Vos membres sont représentatifs de la diversité des thématiques développées par les ONGs.</b>
<b>0 point</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>

### D. Questions relatives à la redevabilité et à la transparence

**D.1** Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer d'un processus de prise de décision démocratique, transparent et assorti d'un compte rendu à l'ensemble des membres ou bien aux personnes de droit.

<b>Il n'existe pas de processus transparent de prise de décisions et les décisions sont prises sans consultation</b>	<b>Il existe un processus transparent de prise de décisions qui n'est pas toujours respecté par l'exécutif</b>	<b>Les décisions sont prises de manière démocratique et transparente, assortie d'un rapport/CR et respectées par l'exécutif</b>
<b>0 point</b>	<b>2 points</b>	<b>5 points</b>

**D.2** Les membres et membres associés du REPAOC doivent fournir et publier des rapports annuels narratifs et financiers

<b>Les rapports annuels narratifs et financiers ne sont pas rédigés</b>	<b>Les rapports annuels narratifs et financiers sont élaborés mais de manière irrégulière et ne sont pas publiés</b>	<b>Les rapports annuels narratifs et financiers sont élaborés régulièrement mais ne sont pas publiés</b>	<b>Les rapports annuels narratifs et financiers sont élaborés régulièrement, publiés et transmis à tous les membres de l'organisation</b>
<b>0 point</b>	<b>2 points</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>

**D.3** Les membres et membres associés du REPAOC doivent publier toute information pertinente qui renseigne sur la vie de l'organisation (activités en cours, liste des membres, documents et guides élaborés, statuts, etc.).

<b>Les informations sur l'organisation ne sont pas rendues publiques (par internet ou autres moyens de communication)</b>	<b>Les informations sont fournies uniquement aux membres de votre organisation</b>	<b>L'organisation a un site internet et/ou est inscrite dans les réseaux sociaux mais les informations ne sont pas mises à jour connue sur internet</b>	<b>L'organisation communique régulièrement sur ses activités à travers des réunions, le site internet et des réseaux sociaux</b>
<b>0 point</b>	<b>2 points</b>	<b>3 points</b>	<b>5 points</b>

**D.4** Les membres et membres associés du REPAOC doivent disposer de mécanismes de vérification des comptes notamment les commissaires aux comptes, les audits, etc.

<b>Il n'existe pas de réelle comptabilité, ni de commissaire aux comptes et les audits ne sont pas faits</b>	<b>Il existe uniquement un service de comptabilité mais les comptes ne sont pas vérifiés</b>	<b>Il n'existe un service de comptabilité, et les comptes sont vérifiés annuellement</b>
--	--	--

<b>0 point</b>	2 points	5points
----------------	----------	---------

**D.5** Les fonds alloués aux membres doivent être gérés dans la transparence de manière à rendre compte aux donateurs

<b>Des outils de gestion des fonds ne sont pas mis en place, la gestion est déficiente et les bailleurs se plaignent</b>	<b>Des outils de gestion des fonds sont mis en place, mais la gestion déficiente et les bailleurs se plaignent</b>	<b>Des outils de gestion des fonds sont mis en place, la gestion est transparente et l'organisation a la confiance des bailleurs</b>
--	--	--

<b>0 point</b>	2 points	5points
----------------	----------	---------

**E. Questions relatives à la neutralité partisane et l'indépendance**

**E.1** Les membres et membres associés du REPAOC doivent s'abstenir de toute prise de position partisane (pro gouvernementale ou pro opposition) et n'entreront en accord de partenariat avec un gouvernement que si les objectifs poursuivis ne compromettent pas leur indépendance.

**E.2** Les membres et membres associés du REPAOC ne doivent s'aligner sur les partis politiques ou endosser leurs idéologies.

<b>L'organisation prend des positions partisanses et s'aligne souvent sur l'idéologie de certains partis politiques</b>	<b>L'organisation ne prend pas des positions partisanses mais se laisse souvent influencer par certains partis politiques</b>	<b>L'organisation ne prend pas de positions partisanses et respecte son idéologie</b>
---	---	---

<b>0 point</b>	2points	5points
----------------	---------	---------

**E.3** Les membres et membres associés du REPAOC ne doivent pas engager des déclarations suggérant une influence partisane, religieuse ou tribale.

<b>L'organisation fait souvent des déclarations suggérant une influence partisane, religieuse ou tribale.</b>	<b>L'organisation a déjà fait une déclaration dans ce sens mais le CA a été renouvelé depuis et respecte un code de déontologie formalisé.</b>	<b>L'organisation ne fait jamais des déclarations suggérant une influence partisane, religieuse ou tribale.</b>
---	--	---

<b>0point</b>	2points	5points
---------------	---------	---------

**E.4** Les membres et membres associés du REPAOC doivent être indépendants vis-à-vis des bailleurs de fonds, du secteur privé et de tout groupe d'intérêt.

<b>L'organisation est dépendante d'un groupe d'intérêt particulier dans son financement, dans son positionnement</b>	<b>Un bailleur représente plus de 50% du budget mais le membre est libre de son positionnement</b>	<b>Aucun bailleur ne représente plus de 50% et le membre est libre de son positionnement</b>
--	--	--

<b>0 point</b>	3 points	5points
----------------	----------	---------